



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue à l'hôtel de ville le **lundi 20 décembre 2020, à 17 h 30**, à la demande du maire, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- * 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- * 2.0 Période de questions
- * 3.0 Approbation des prévisions budgétaires pour l'année 2022
- * 4.0 Approbation du programme triennal des dépenses en immobilisations 2022, 2023 et 2024

Nous comptons sur votre présence.

DONNÉ À SAINT-CHARLES-BORROMÉE, ce lundi 13 décembre 2021.

(signé)

Me David COUSINEAU, Llb, MBA
Avocat – Greffier

- * *document ci-joint*
- ** *document à venir*
- *** *document déjà fourni*